Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260622-2026_22_06_39-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué à vingt heures zéro minute, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 17 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE : 26 juin 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Éric DUMESNIL

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Laurent MICHOT – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Carine LAMARQUE – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : /

ABSENT : /

DEL2026_22_06_39

DESIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

D.R

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260622-2026_22_06_39-DE

DEL2026_22_06_39

DESIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des Finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 32 personnes car la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants), proposée sur délibération du Conseil municipal.

Conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts, le Conseil municipal, au cours de sa séance du 22 juin 2026, a dressé la liste de proposition comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs.

Il s'agit de :

- Président de la commission : David ROULLEAUX

- 16 Commissaires Titulaires :

  - Jean-François DENNIEL
  - Patrick GUYADER
  - Michel GOURIOU
  - Odette LARVOR
  - Monique LEROUX
  - Jean-Jacques DU BOURG
  - Ludovic OULHEN
  - Mathieu DIDIERJEAN
  - Brice MARTINS
  - Maria COSTA
  - Anne DUMESNIL
  - Christophe BOUGER
  - Bertrand URIEN
  - Ahmet YILDIRIMCAN
  - Nadège KEREZEON
  - Erwan GALERON

- 16 Commissaires Suppléants :

  - Pauline BENOIT
  - Olivier BESCOND
  - Odile BOUGER
  - Éric DUMESNIL
  - Laurent MICHOT
  - Nathalie ROULLEAUX
  - François NICOLAS
  - Fabienne CORRE
  - Angélique NICOLAS

D.R

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260622-2026_22_06_39-DE

- Christophe TIRILLY
- Fabrice BERGERE
- Arnaud DOUGUET
- Carine LAMARQUE
- Daniel LEAL
- Roland PORHEL
- Karine SICARD

Les deux membres désignés pour intégrer la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) au niveau de la CAPLD sont :

- Éric DUMESNIL
- Olivier BESCOND

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal, par délibération lors de sa séance du 22 juin 2026, confirme à l'unanimité cette liste de proposition

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 23 juin 2026.
Certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Éric DUMESNIL

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 26 juin 2026 et de sa publication légale le 26 juin 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

D.R